



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TGV Est

Question écrite n° 1417

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le devenir du TGV Est. La mise en service du premier tronçon, à l'origine prévue en 2006, a été retardée en raison de différents problèmes. Ce retard défavorise les PME-PMI et le développement du territoire, sachant que la région est déjà mal desservie en la matière. Il lui demande de lui préciser le calendrier de la mise en service du TGV Est et si le Gouvernement entend prendre des mesures pour compenser le préjudice subi par les entreprises.

Texte de la réponse

La convention de réalisation et de financement du TGV Est européen a été signée en novembre 2000. Le délai de mise au point et de signature de cette convention a conduit à décaler une première fois le calendrier de l'opération de six mois, portant la mise en service prévisionnelle en août 2006. Depuis, les concertations locales menées en vue d'une meilleure intégration du TGV dans son environnement, les difficultés techniques liées en particulier aux caractéristiques de certains sols, ainsi que des appels d'offres infructueux ont conduit Réseau ferré de France (RFF) à différer ou à relancer un certain nombre de consultations auprès des entreprises. De ce fait, la date de mise en service prévisionnelle pourrait être est décalée d'un an environ d'après RFF. Le Gouvernement veillera à ce que le maître d'ouvrage mette tout en oeuvre pour respecter impérativement cette nouvelle date de mise en service, annoncée lors du comité de pilotage qui s'est tenu à Strasbourg le 10 juillet 2002. A ce jour, il n'est pas prévu de mesures spécifiques en faveur des entreprises et des territoires concernés du fait de ce décalage.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1417

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2002, page 2787

Réponse publiée le : 30 septembre 2002, page 3364